



FORMULAIRE DE DÉCLARATION

afin d'être autorisé à exercer en société

NOTE :

L'article 187.11 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) prévoit que tout psychoéducateur peut exercer sa profession en société s'il fournit à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (ci-après appelé « l'Ordre ») une déclaration à cet effet conformément aux exigences prescrites au *Règlement* sur l'exercice de la profession de psychoéducateur en société (ci-après appelé « *Règlement* »).

L'article 3 du *Règlement* requiert que cette déclaration soit fournie à l'Ordre. De plus, dès qu'une modification intervient dans les informations décrites dans cette déclaration et les mises à jour subséquentes, l'Ordre doit en être informé dans les 30 jours par le dépôt du formulaire de modification. Toutes les conditions prévues au *Règlement* ainsi que celles contenues au chapitre VI.3 du *Code des professions* doivent être rencontrées en tout temps par le psychoéducateur et la société.

IMPORTANT :

Veuillez remplir ce formulaire, l'imprimer, le signer, le faire assermenter, joindre les documents demandés et retourner le tout à :

OPPQ

à l'attention du ou de la secrétaire adjoint(e)

510-1600 boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal, Qc. H3M 3E2

PARTIE 1 : INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

1- IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Nom ou dénomination sociale - NEQ (No d'entreprise au Québec émis par le Registraire des entreprises)

Si S.E.N.C.R.L., principal établissement au Québec

Adresse

Ville

Province

Code postal

Pays

Si S.P.A., l'adresse du siège social :

Adresse

Ville

Province

Code postal

Pays

2- CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Forme juridique de la société
(Cochez la case appropriée)

S.E.N.C.R.L Société en nom collectif à responsabilité limitée

Société S.E.N.C.R.L. issue de la continuation d'une société en nom collectif

S.P.A. Société par action

3- AUTRES NOMS OU DÉNOMINATIONS SOCIALES UTILISÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Complétez seulement si les noms ou dénominations sociales sont différents de ceux indiqués à la Section 1.

Autre nom ou dénomination sociale

Autre nom ou dénomination sociale

4- NOM ET ADRESSE COMPLÈTE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS / PLACES D’AFFAIRES AU QUÉBEC

Nom ou dénomination sociale

Adresse

Ville

Province

Code postal

Pays

RAPPEL DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE PSYCHOÉDUCATEUR EN SOCIÉTÉ

1. Tout psychoéducateur est autorisé à exercer ses activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou dans une société par actions au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions* (chapitre C-26) si les conditions suivantes sont respectées:

- 1° plus de 50% des droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales de la société sont détenus:
 - a) soit par des psychoéducateurs ou par d'autres professionnels régis par le *Code des professions*;
 - b) soit par une personne morale, une fiducie ou une entreprise dont les droits de vote rattachés aux actions ou aux parts sociales sont détenus à 100% par des psychoéducateurs ou par d'autres professionnels régis par le *Code des professions*;
 - c) soit à la fois par des personnes, des fiducies ou des entreprises visées aux sous- paragraphes a et b;
- 2° les administrateurs du conseil d'administration de la société par actions, les associés ou, s'il y a lieu, les administrateurs nommés par les associés pour gérer les affaires de la société en nom collectif à responsabilité limitée sont en majorité des psychoéducateurs ou d'autres professionnels régis par le *Code des professions*;
- 3° pour constituer le quorum au conseil d'administration d'une société, la majorité des membres présents doit être composée de psychoéducateurs ou d'autres professionnels régis par le *Code des professions*.

Le psychoéducateur s'assure que ces conditions sont inscrites dans les statuts constitutifs de la société par actions ou stipulées dans le contrat constituant la société en nom collectif à responsabilité limitée et qu'il y est aussi prévu que cette société est constituée aux fins d'exercer des activités professionnelles.

5- NOMBRE ET RÉPARTITION DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE OU DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIÉTÉ - *Nombre total d'actions ou de parts sociales votantes émises par la société*

Nombre total d'actions ou de parts sociales votantes émises par la société :

De ce nombre, spécifiez celles détenues par des psychoéducateurs

De ce nombre, spécifiez celles détenues par d'autres professionnels régis par le Code ou par des personnes morales, des fiduciaires ou toute autre entreprise dont les droits de vote ou parts sociales votantes sont détenus à 100 % par des psychoéducateurs

6- NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration de la société par actions ou au conseil de gestion interne de la société en nom collectif à responsabilité limitée :

Nombre de membres siégeant au conseil d'administration de la société par actions ou au conseil de gestion interne de la société en nom collectif à responsabilité limitée :

7- ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Indiquer les activités professionnelles exercées au sein de la société
(*ex: services psychoéducatifs, psychothérapie , enseignement etc.*)

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES DE LA SOCIÉTÉ

Complétez la section qui suit pour toutes les personnes physiques qui possèdent des actions avec droit de vote ou des parts sociales, qui agissent à titre d'administrateurs, de dirigeants au sein de la société.

NOTE : Veuillez vous référer à l'article 1, al. 1^{er} du *Règlement*.

Profession : No de permis

Nom Prénom

Adresse résidentielle Ville

Province Code postal Pays

Exerce-t-elle sa profession au sein de la société? Statut au sein de la société (*cochez les choix applicables*)
Oui Non Administrateur Associé Dirigeant
Employé Actionnaire Gestionnaire

Profession : No de permis

Nom Prénom

Adresse résidentielle Ville

Province Code postal Pays

Exerce-t-elle sa profession au sein de la société? Statut au sein de la société (*cochez les choix applicables*)
Oui Non Administrateur Associé Dirigeant
Employé Actionnaire Gestionnaire

Si nécessaire, veuillez joindre des copies additionnelles de cette section.

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES MORALES, FIDUCIES ET AUTRES ENTREPRISES DÉTENANT DES ACTIONS VOTANTES OU DES PARTS SOCIALES DANS LA SOCIÉTÉ

Complétez la section qui suit pour toutes les personnes morales, fiducies ou autres entreprises qui détiennent des actions avec droit de vote ou des parts sociales dans la société.

NOTE

Les droits de vote rattachés aux actions ou autres titres de participation, ou autres droits dans la personne morale, fiducie ou toute autre entreprise, doivent être détenus à plus de 50 % par au moins un psychoéducateur ou un autre professionnel régi par le *Code des professions* (article 1, al.1er du *Règlement*).

Dénomination sociale ou nom de l'entité juridique

No d'entreprise du Québec (NEQ)

Adresse (Siège)

Ville

Province

Code postal

Forme juridique Profession et no de permis du ou des membres détenteurs de la totalité des actions ou de parts sociales votantes :

Personne morale

Fiducie

Autre entreprise

Dénomination sociale ou nom de l'entité juridique

No d'entreprise du Québec (NEQ)

Adresse (Siège)

Ville

Province

Code postal

Forme juridique Profession et no de permis du ou des membres détenteurs de la totalité des actions ou de parts sociales votantes :

Personne morale

Fiducie

Autre entreprise

Si nécessaire, veuillez joindre des copies additionnelles de cette section.

PARTIE 4 : RÉPONDANT

RAPPEL DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT

5. Lorsque plus d'un psychoéducateur exercent leurs activités au sein d'une même société, ils doivent désigner un répondant pour remplir en leur nom et transmettre à l'Ordre les documents et les frais prescrits aux articles 3 et 4, répondre aux demandes formulées par le syndic, un syndic adjoint, un inspecteur, un enquêteur ou un autre représentant de l'Ordre et lui fournir, le cas échéant, tout autre document que les psychoéducateurs sont tenus de lui transmettre.

Le répondant doit être un psychoéducateur qui est associé ou actionnaire avec droit de vote.

Le répondant doit s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis dans la déclaration.

La société mandate la personne suivante pour agir à titre de répondant (nom et prénom) :

Profession

No de permis

J'exerce mes activités professionnelles au sein de la société au Québec

PARTIE 5 : ATTESTATIONS

1- ATTESTATION D'ASSURANCE

NOTE :

Conformément à l'article 10 du *Règlement*, il est de la responsabilité du psychoéducateur exerçant sa profession au sein de la société de fournir et de maintenir pour cette société, par l'adhésion à l'assurance collective contractée par l'Ordre, une garantie contre la responsabilité que cette société peut encourir en raison des fautes ou négligences commises par le membre dans l'exercice de sa profession au sein de cette société.

La société détient la garantie prévue au chapitre II du Règlement

2- ATTESTATION ET ASSERMENTATION

Je,

Nom du membre / Répondant dûment autorisé par la société

Domicilié au

No, rue ville, province, code postal

atteste que je suis membre de l'Ordre et que je suis la personne autorisée par la société à signer le présent formulaire de modifications à la déclaration afin d'être autorisé à exercer en société, que les renseignements déclarés sont complets, conformes ainsi qu'exact, que les documents requis accompagnent le présent formulaire et atteste, de plus, que la détention des parts ou actions ainsi que les règles d'administration de la société respectent les conditions du *Règlement*.

Signature

Date

Assermenté devant moi à _____, ce _____ (date)

Signature du Commissaire à l'assermentation et district

PARTIE 5 : ATTESTATIONS (suite)

3-AUTORISATION ÉCRITE ET IRRÉVOCABLE

RAPPEL DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT

14. Les documents pour lesquels une autorisation de la société est requise pour les communiquer, les obtenir ou en obtenir copie suivant le paragraphe 6 de l'article 3 sont les suivants:

1° si le psychoéducateur exerce ses activités professionnelles au sein d'une société par actions:

- a) le registre complet et à jour des statuts et règlements de la société;
- b) le registre complet et à jour des actionnaires de la société;
- c) le registre complet et à jour des administrateurs de la société;
- d) toute convention entre actionnaires et entente relative à l'exercice de leur droit de vote et leurs modifications;
- e) la déclaration d'immatriculation de la société et sa mise à jour;
- f) le nom et l'adresse résidentielle des principaux dirigeants de cette société;

2° si le psychoéducateur exerce ses activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée:

- a) la déclaration d'immatriculation de la société et sa mise à jour;
- b) le contrat de société et ses modifications;
- c) le registre complet et à jour des associés de la société;
- d) le cas échéant, le registre complet et à jour des administrateurs de la société;
- e) le nom et l'adresse résidentielle des principaux dirigeants de cette société.

Je,

Nom du membre / Répondant dûment autorisé par la société

Au nom de la société

Nom de la société

Donne le droit aux personnes, comités et tribunal visés à l'article 192 du *Code des professions*, d'exiger de tout associé ou actionnaire la communication et l'obtention d'un document mentionné à l'article 14 du *Règlement* ou d'une copie d'un tel document..

Signature

Date

4- AUTRES DOCUMENTS REQUIS *(Joignez les documents requis à votre déclaration et cochez les cases appropriées)*

Certificat d'attestation en format original émis par le Registraire des entreprises du Québec

Copie certifiée de la déclaration déposée auprès du Registraire des entreprises du Québec attestant que la société a un ou plusieurs établissements au Québec.

Copie certifiée de la déclaration déposée auprès de Registraire des entreprises du Québec indiquant que la société en nom collectif a été continuée en société en nom collectif à responsabilité limitée.

*****FRAIS EXIGIBLES*****

*Dès la réception du formulaire dûment complété, de TOUS les documents exigés
et après confirmation que votre dossier est conforme,
nous vous transmettrons une facture au **montant de 200 \$ plus taxes par société (229.95 \$)**
que vous devrez acquitter avant que nous vous confirmions l'autorisation d'exercer en société*